

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 novembre 2023

DCM : N° 2023-11-08

OBJET : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE 6742

**L'an deux mil vingt-trois
Le deux novembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 07/11/2023
Convocation du Conseil du
21/10/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Nicolas DEMOLY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Adjoint, informe le Conseil Municipal que, sur le budget assainissement, afin de pouvoir honorer les écritures relatives au fonds de concours - subvention exceptionnelle d'équipement du budget assainissement au budget communal – prise lors de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2023 (délibération 2023-07-04), il convient de procéder à des ajustements budgétaires.

M. Christophe FAIVRE-PIERRET propose de procéder aux ajustements suivants :

Dépenses d'Exploitation	Recettes d'Exploitation
- Compte 6742 / 67 : + 30 000.00 € - Compte 023 / 023 : - 30 000.00 €	
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
- Compte 21532 / 21 : - 30 000.00 €	- Compte 021 / 021 : - 30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire
Maxime GROSHENRY,

